

Foire aux questions – T1 2010

 Les documents déposés par CARDS II Trust en date du 31 janvier 2010 présentent des taux de défaillance croissants dans toutes les catégories. Maintenez-vous vos prévisions de stabilité des pertes sur cartes de 2010 par rapport à celles de 2009?

Les taux de défaillance plus élevés en janvier 2010 en regard de ceux de décembre 2009 concordent avec les taux des mois correspondants pour les exercices antérieurs. Les encours de cartes de crédit sont généralement moins élevés en janvier, les clients remboursant leurs dépenses du temps des Fêtes. Nous prévoyons une plus grande incidence des facteurs saisonniers en février.

Nous continuons d'anticiper des pertes sur cartes relativement stables en 2010 par rapport à 2009, mais nous entrevoyons une baisse en regard du taux annualisé du second semestre de 2009. Historiquement, les pertes sur créances présentent une corrélation positive avec les taux de chômage, qui, selon la plupart des économistes, atteindront leur zénith en 2010, ainsi qu'avec les défaillances et les faillites, qui se sont stabilisées au cours des derniers mois.

2. Pouvez-vous commenter l'augmentation des prêts douteux dans les secteurs des prêts hypothécaires à l'habitation, des services aux entreprises, de l'immobilier et de la construction au cours du premier trimestre?

L'augmentation dans le secteur « prêts hypothécaires à l'habitation » découle de la croissance du portefeuille et de la détérioration de la conjoncture économique. La plus grande partie de l'augmentation a trait aux prêts hypothécaires à l'habitation garantis, à l'égard desquels nous anticipons des pertes négligeables. Au 31 janvier 2010, environ 80 % des portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation gérés étaient garantis.

L'augmentation dans le secteur « services aux entreprises » est principalement attribuable au portefeuille de la FirstCaribbean International Bank. Le recul du tourisme en raison de la récession économique a particulièrement touché le secteur de l'hébergement de ce portefeuille.

L'augmentation dans le secteur « immobilier et construction » est principalement attribuable au portefeuille de prêts immobiliers commerciaux aux États-Unis. Bien que les conditions du marché immobilier commercial aux États-Unis se soient détériorées, notre portefeuille comprend divers types de biens immobiliers. Le portefeuille est composé d'environ 140 prêts d'une valeur moyenne inférieure à 20 millions de dollars. Nous entrevoyons toujours une baisse des provisions pour 2010 par rapport à 2009.

3. Les revenus tirés des activités de négociation ont dépassé les attentes au cours du trimestre écoulé. Ce niveau peut-il être maintenu?

Au cours du premier trimestre, les Services bancaires de gros ont comptabilisé un bénéfice net de 184 M\$, comparativement à 160 M\$ pour le quatrième trimestre de 2009. Les Services bancaires de gros maintiennent leurs résultats et leur leadership dans des segments de marché clés, tout en entreprenant de nouveaux projets afin d'accroître le nombre d'activités axées sur les clients.



Les Services bancaires de gros demeurent orientés vers la production de rendements à risque maîtrisé réguliers sur un cycle économique complet, et nos résultats de négociation sont conformes à cette position de risque. Compte non tenu de l'incidence du crédit structuré et d'autres éléments importants présentés dans les résultats financiers trimestriels de la Banque CIBC, les revenus de négociation de la Banque ont été relativement stables au cours des cinq derniers trimestres, variant de 190 M\$ à 220 M\$.

4. Les services bancaires aux entreprises ont été désignés comme l'un des secteurs de croissance pour les activités de détail. Pouvez-vous commenter les initiatives en cours visant la croissance de ces activités?

Les services bancaires aux entreprises constituent un secteur névralgique pour la Banque CIBC, dans lequel nous avons maintenu une solide position sur le marché canadien tout au long de l'existence de la Banque. Au cours des dernières années, nous nous sommes consacrés principalement à la gestion et à l'amélioration de la qualité du crédit et du profil de risque de ce portefeuille.

Nous estimons pouvoir accroître notre part de marché au cours des trois à cinq prochaines années en adoptant une position de risque plus équilibrée, en améliorant les processus opérationnels et en affectant des ressources pour les nouveaux employés, la formation, la technologie et les outils conseils. Un renouvellement de l'approche axée sur les services bancaires aux entreprises nous permettra d'accroître notre avantage concurrentiel, de nous positionner de façon à intensifier nos activités consultatives auprès de nos clients actuels et de gagner des clients sur ce marché.

Les mesures que nous avons prises afin d'appuyer ce mandat comprennent notamment :

- le lancement d'offres groupées visant des secteurs ciblés, comme les professionnels et les franchises:
- le lancement de produits, tel que notre Compte d'opérations d'entreprise illimitées, produit à la fine pointe du marché qui offre des opérations illimitées aux propriétaires d'entreprise;
- l'augmentation de nos ressources de formation à l'intention des employés de première ligne afin que les fonctions soient bien définies et que les leaders et les conseillers soient bien équipés pour fournir des services-conseils dans ce segment de marché;
- le recrutement de cadres possédant une vaste expérience dans le secteur pour diriger notre groupe Services bancaires aux entreprises.



5. Pouvez-vous expliquer le comportement de la marge d'intérêts nette (MIN) des activités de détail essentielles par rapport au trimestre précédent et au trimestre correspondant de l'exercice précédent? Quelles sont vos prévisions à cet égard pour le reste de l'exercice?

La MIN des activités de détail essentielles de 2,88 % est semblable à celle du trimestre précédent, mais elle est supérieure de 11 points de base à celle du premier trimestre de 2009, la fixation favorable des prix des produits de prêt compensant largement l'incidence défavorable de la baisse des taux d'intérêt sur nos activités de dépôt.

Nous prévoyons que les variations de la MIN des activités de détail essentielles seront négligeables en 2010, les taux d'intérêt nominaux étant susceptibles de demeurer à leur niveau plancher historique, que la concurrence liée aux activités de dépôt demeurera féroce et que l'écart entre le taux préférentiel et le taux des acceptations bancaires renouera avec les moyennes historiques.

6. Quelle sera l'incidence des modifications proposées de l'Accord de Bâle sur le ratio des fonds propres de première catégorie et le ratio des fonds propres ordinaires de première catégorie?

Nous estimons que les banques canadiennes sont relativement bien placées pour s'adapter aux exigences proposées dans les documents consultatifs de l'Accord de Bâle publiés en décembre, ou à toute autre modification à l'étude par les ministres des Finances, les gouverneurs des banques centrales et tout autre corps dirigeant du Groupe des Vingt (G-20). Il est également raisonnable d'envisager que les modifications proposées de l'Accord de Bâle pourraient être changées ou reportées en raison de l'important travail de coordination nécessaire à une solution mondiale.

Notre organisme de réglementation au Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières, prend une part active aux discussions qui ont lieu dans des forums internationaux et est reconnu à l'échelle mondiale pour avoir réussi à maintenir un système bancaire solide au Canada. Le secteur bancaire canadien est toujours aussi bien financé et continue de disposer de ratios de capital réglementaire supérieurs à ceux de ses homologues à l'échelle mondiale.

Compte tenu de la solide position du compte capital de la Banque CIBC, y compris un ratio des fonds propres de première catégorie de 13,0 % au 31 janvier 2010, nous sommes bien placés pour continuer à soutenir la croissance de nos activités essentielles et nos plans d'investissement, et ce, sans égard à toute conclusion raisonnablement prévisible du processus d'examen du capital aux termes de l'Accord de Bâle.



7. Qu'est-ce qui a entraîné le recul de vos actifs pondérés en fonction du risque au quatrième trimestre de 2009?

Le recul de l'ordre de 5,2 G\$ des actifs pondérés en fonction du risque (APR), dont la valeur est passée de 117,3 G\$ au quatrième trimestre de 2009 à 112,1 G\$ au premier trimestre de 2010, est principalement imputable à une réduction de notre portefeuille d'activités de crédit structuré en voie de liquidation, à une mise à jour des paramètres de l'approche NI avancée et à une diminution du portefeuille de titres d'emprunt d'entreprises à nom unique.

8. Compte tenu de la reprise des marchés du crédit qui a permis de dégager des gains modérés au cours des derniers trimestres, avezvous changé votre mandat relativement au portefeuille de crédit structuré?

Bien que la conjoncture se soit redressée et qu'elle nous ait permis d'atténuer les risques et la volatilité liés au portefeuille, il se peut que les conditions futures ne soient pas aussi favorables. En raison de cette incertitude et du fait que le portefeuille ne figure pas dans la stratégie des services bancaires de gros, nous continuons de mettre l'accent sur notre mandat, soit réduire les activités du portefeuille lorsque la conjoncture et les occasions qu'il offre sont favorables et permettent d'avoir un rapport acceptable risque/rendement potentiel.

9. Quelles sont les défaillances et les pertes cumulées relatives au portefeuille de TAP flux groupés?

Jusqu'au 31 janvier 2010 inclusivement, le pourcentage des défaillances au sein du portefeuille sous-jacent de 12 G\$ US était inférieur à 5 %, et celui des pertes cumulées s'élevait environ à 3 %. Ces pourcentages se rapprochent du point de rattachement et de subordination moyen du portefeuille, soit 31 %.

10. Que pensez-vous de l'incidence probable des nouvelles règles sur les activités de la Banques CIBC liées aux prêts hypothécaires garantis?

Nous sommes en accord avec ces règles qui semblent bien ciblées et prudentes en vue d'assurer la stabilité du marché hypothécaire au Canada. Elles n'ont aucune incidence importante sur nos prévisions de croissance modérée du volume des prêts hypothécaires en 2010 ainsi que de ralentissement possible de la demande de prêts hypothécaires plus tard au cours de l'exercice en cas de hausse des taux d'intérêt. Nous entendons travailler avec nos clients actuels et éventuels afin de les aider à se conformer aux nouvelles normes du service de la dette.



11. De quelle façon l'investissement annoncé dernièrement par la Banque CIBC dans la Bank of N.T. Butterfield & Son Limited (Butterfield) aux Bermudes s'inscrit-il dans sa stratégie? Quelles sont les perspectives de rentabilité de Butterfield et à quel type de rendement doit-on s'attendre de cet investissement?

Il s'agit d'une occasion d'investissement intéressante qui s'inscrit dans nos activités fructueuses dans les Caraïbes. Butterfield, qui a été fondée en 1858, est la plus grande banque indépendante aux Bermudes. Elle exerce des activités concurrentielles de services bancaires commerciaux, de services bancaires de détail et de gestion de patrimoine auprès d'une clientèle solide sur ses principaux marchés des Bermudes et des îles Caïmans.

La Banque CIBC a fait la preuve qu'elle peut croître au moyen de participations minoritaires, de partenariats et de coentreprises. Cet investissement est conforme à sa stratégie de croissance continue.

La stabilité du capital de Butterfield fait en sorte que son modèle d'affaires peut dégager de solides rendements financiers. Au fil du temps, nous nous attendons à un rendement sur investissement comparable à celui habituellement visé au moyen d'opérations d'investissement de cette nature.

Cet investissement constitue également une approche à faible risque en vue d'acquérir des options stratégiques au sein de marchés où nous possédons d'importants moyens et une vaste expérience des services bancaires. Notre investissement de 150 M\$ US n'est pas important, nous n'avons aucune responsabilité relativement à l'exploitation et la facilité de crédit de 500 M\$ US est surdimensionnée et assujettie à des clauses restrictives visant la limite d'emprunt, ce qui fait en sorte qu'il est improbable que le montant entier de la facilité soit utilisé.